

## A R C A C H O N PLAN LOCAL d'URBANISME

3

#### ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU: 26 janvier 2017

APPROUVANT LE P.L.U MIS EN REVISION

YVES FOULON
MAIRE
DEPUTE DE LA GIRONDE





Ville d'ARCACHON Service Urbanisme Hôtel de Ville Place Lucien de Gracia 33311 ARCACHON CEDEX Téléphone 05.57.52.98.59 - Télécopie 05.57.52.98.93

#### Révision PLU, commune de D'ARCACHON Orientation d'Aménagement et de Programmation

"CAMICAS"

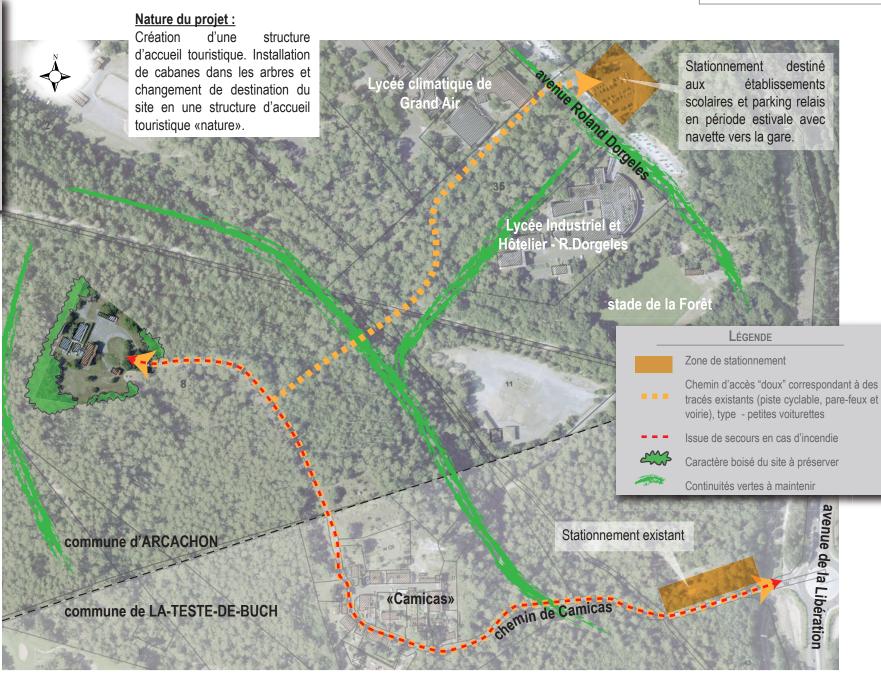
# Situation générale Situation générale

Superficie : environ 1,19ha
Prescriptions /

Classement: NE

### recommandations particulières - Est autorisé le principe d'un changement de destination des anciennes installations techniques de

- changement de destination des anciennes installations techniques de télécommunications au profit de projets d'équipements touristiques et hôteliers qui prennent en compte le caractère boisé du site, sans création d'emprise au sol supplémentaire.
- Le stationnement doit être traité pour moitié en ouvrage dédié (superstructure intégrée à l'environnement ou souterrain) afin d'en limiter l'impact.
- Est autorisé sous les conditions suivantes, le changement de destination des bâtiments existants, à vocation d'équipements (d'intérêt collectif ou non) nécessaires à la valorisation récréative, économique directement en lien avec la vocation du site, et paysagère ou écologique de cet espace :
- y préserver, voire restaurer, le caractère naturel et paysager de façon à maintenir, voire restaurer la trame verte et bleue urbaine,
- l'emprise au sol maximale autorisée est celle qui correspond à l'emprise au sol des bâtiments et installations présents actuellement sur le site, soit 1500m².



Source : geoportail.fr
Date d'impression : Mai 2016